

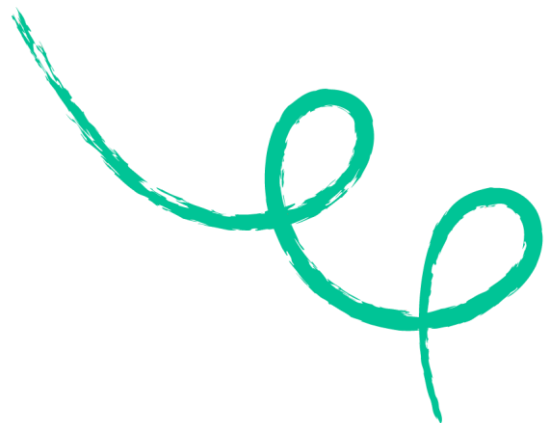
STAGIAIRE FORMATION CONTINUE

LIVRET D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP





1. Mot d'accueil
2. Protocoles d'adaptation
3. Des ressources
4. Accessibilité du lieu de formation



I. Mot de Bienvenue !



Bienvenue à chacun et chacune d'entre vous !

L'APCIAC s'inscrit dans un engagement sincère pour l'égalité des droits et des chances afin de permettre à toute personne souhaitant se former, d'accéder à ses formations et de développer son potentiel.

Toute personne en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant sont accompagné.e.s tout au long de leur formation chez nous.

Nous nous engageons ainsi, pour tout futur.e stagiaire présentant une situation de handicap, à :

- Être à votre écoute
- Prendre en compte vos interrogations et besoins ;
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- Faire le lien entre les différents services en interne et les acteurs externes ;
- Adapter la pédagogie et nos supports de formation selon la nature de votre handicap.

Pour se faire, la référente handicap est l'interlocutrice privilégiée.

Nous avons à cœur de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont nous disposons pour votre accueil et accompagnement.

Vous retrouverez dans ce livret des informations sur l'accessibilité de nos formations et notre dispositif d'accompagnement

Enfin, vous y trouverez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre parcours.

Bonne formation à tou.te.s !



L'OMS définit ainsi le handicap : « Est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ».

La loi française du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances complète cette définition en y ajoutant la notion d'altération de la vie sociale. Mental, moteur, sensoriel ou psychique, le handicap a de multiples visages, et ce n'est pas parce qu'il ne se voit pas qu'il n'est pas réel.

LA LOI FRANÇAISE DE RÉFÉRENCE Loi n°2005-102 - article 114 définit la notion de handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

LES GRANDES TYPOLOGIES

- **Handicap mental**
Appelé aussi déficience intellectuelle, il correspond selon l'OMS à «une capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe, et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences (trouble de l'intelligence)». Il affecte la capacité à se mouvoir, s'exprimer et interagir dans un cadre social.
- **Handicap moteur**
Il regroupe énormément de pathologies qui touchent les membres, affectant totalement ou partiellement la motricité, la capacité à accomplir certains gestes et la pratique de certaines activités (sportives, manuelles...).
- **Handicap sensoriel**
Il englobe le handicap visuel et le handicap auditif.
- **Handicap visuel :**
correspond à une perte partielle ou totale de l'audition.
- **Handicap auditif :** comprend selon le degré de déficience visuelle : la cécité, la malvoyance, l'amblyopie, l'altération du champ visuel, des couleurs...
- **Handicap psychique**
Le handicap psychique implique une impossibilité à utiliser ses capacités intellectuelles alors que celles-ci sont tout à fait en état de fonctionner. Une psychose, la schizophrénie, la bipolarité, les troubles de la personnalité, les TOC, l'hypocondrie peuvent expliquer son apparition.
Ce handicap entraîne des troubles mentaux, affectifs et émotionnels.
- **Maladies invalidantes**
Ce sont les maladies respiratoires, auto-immunes, digestives ou infectieuses qui selon leur évolution peuvent avoir un impact plus ou moins important sur l'organisme mais aussi sur les activités du quotidien, les conditions de travail.... Parmi les plus courantes, on compte les allergies, l'épilepsie, le diabète, la sclérose en plaque, le cancer
- **Polyhandicap**
Le polyhandicap associe différents types de handicaps moteurs ou mentaux, avec une forte perte d'autonomie, des difficultés relationnelles et d'expression. Des troubles chroniques l'accompagnent.

Toutes typologies confondues, seuls 20% des handicaps sont visibles et peuvent s'appréhender facilement. Pour les 80% restants, ils ne peuvent être identifiés que si la personne concernée e

2. Protocole d'Accueil



Qui est violette et quel est son rôle ?

Violette est notre référente handicap au sein de l'APCIAC. Sensible à la pédagogie artistique via son parcours professionnel, elle a suivi une formation pour pouvoir vous accueillir au mieux dans votre formation.

La référente handicap est l'interlocutrice privilégiée des stagiaires en situation de handicap. Elle veille à la mise en œuvre des conditions d'accessibilité (bâtiment, numérique, poste de travail) et elle entretient le réseau des partenaires extérieurs.

Son rôle est d'envisager avec vous et en lien avec la Direction de l'établissement, les équipes pédagogiques et les acteurs externes (réseau handicap, médecine préventive universitaire ...), un projet de formation adapté, en identifiant et en coordonnant la mise en place des besoins d'aménagements techniques (aides techniques individuelles adaptés à votre handicap...), pédagogiques (renforcement, assistance, modularisation...) et organisationnelles (aménagements d'horaires, rythmes...), permettant votre intégration et la prise en compte de la spécificité de votre handicap.

Prévenez-nous quand vous le souhaitez !

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap.

En parler le plus tôt nous permettra d'anticiper les besoins d'aménagements. Cela peut se faire via votre formulaire d'inscription ou par un contact direct de notre référente.

Cela nous permettra d'envisager dès le départ des modalités de formation qui soient adaptées à vos besoins

Discutons-en !

Une fois la référente handicap informée, elle conviendra avec vous d'un rendez-vous, téléphonique ou en physique, afin de définir vos besoins et vous proposez des aménagements nécessaires pour le suivi de votre formation.

Etude de votre projet de formation

Suite à votre entretien avec la référente handicap, elle évaluera les besoins spécifiques, éventuels au regard de votre handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...). Cette appréciation se fait avec elle et en lien avec le prescripteur de la formation (Pôle emploi, Cap Emploi, mission locale...), le cas échéant.

Dès cette étape, la référente handicap peut, si l'évaluation des besoins demande davantage de précisions, être soutenu dans la mise en œuvre des adaptations par un prestataire spécialisé, en fonction du handicap présenté.

La référente handicap informe la direction et l'équipe pédagogique pour étudier la possibilité d'accueillir la personne dans les conditions requises.

Validation de votre projet de formation

La référente reviendra vers vous pour un point d'étape avant validation avec une réorientation si les solutions trouvées ne sont pas satisfaisantes.

Si votre demande est validée, vous serez informée des moyens mis en place pour vous accueillir au sein de l'établissement : transport/logement, restauration, covoiturage, plan de circulation adapté aux locaux et une feuille de route lui sera envoyée.

Pour que l'accueil se déroule au mieux, une première rencontre avec les intervenant.e.s, sera possible en amont du début de la formation.

Pendant la formation

La référente vous accueillera le 1er jour de la formation et restera disponible tout au long/ Elle fera des points réguliers avec vous afin de vérifier que les aménagements restent adaptés et pour anticiper d'éventuelles difficultés, éviter toute rupture de formation. Elle travaille en coordination avec l'équipe pédagogique pour adapter les contenus et le déroulé de la formation.

L'APCIAC évaluera ainsi votre satisfaction par rapport à la prise en compte de votre handicap dans le cadre de cette formation et sera ouverte à vos retours sur ce sujet.



3. Ressources Handicap



AGEFIPH Rhône-Alpes

L'Agefiph apporte des services et des aides financières pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Parc D'Affaires De Saint-Hubert

33 Rue Saint Théobald

38080 L'ISLE D'ABEAU

Téléphone : 0800 11 10 09 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

MDPH METROPOLITAINE du Rhône

La MDPH, c'est la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées. Elle peut répondre aux besoins liés à votre handicap.

Accueil : 8 rue Jonas Salk, 69007 Lyon

04 78 63 44 00

MDMPHenligne@grandlyon.com

Mardi : 13h30-16h30

Jeudi : 9h-12h, 13h30-16h30

Cap Emploi 69

Cap emploi Loire est un « ORGANISME DE PLACEMENT SPÉCIALISÉ », Service Public de l'Emploi du Handicap, qui assure les Missions d'Insertion, de Maintien dans l'Emploi et de Suivi Durable des personnes en situation de Handicap.

Les Jardins d'Entreprises – Bâtiment F2 - 213 rue de Gerland

69007 Lyon

04 37 53 01 31

SAMETH 69

Service d'Accompagnement au Maintien en Emploi des Travailleurs Handicapés. Éviter la perte de l'emploi en cas d'incapacité ou de situation de handicap provoquant un risque d'inaptitude au poste de travail et optimiser la recherche de solutions alternative au licenciement pour inaptitude.

LYON METROPOLE (Siège)

62, cours Albert Thomas CS 48383

69372 LYON Cedex 08

T 04 37 53 01 80 – F 04 78 00 70 22

Email : contact@sameth69.org



4. Accessibilité du lieu de formation



L'APCIAC n'a pas de locaux actuellement. Du coup, les formations sont réalisées dans des lieux partenaires. Dans le cadre de cette formation, l'APCIAC est en partenariat avec la MJC Ménival-Ecole de Cirque de Lyon qui a mis à disposition ses espaces de travail.

Votre venue

29, avenue de Ménival, 69005 Lyon

Tous les espaces sont accessibles via leur disposition en rez-de-chaussée, une rampe d'accès pour les personnes en fauteuil roulant ou via un ascenseur.

Afin de vous garantir le meilleur accueil, contactez directement l'accueil au accueil@mjcmenival.com ou 04 72 38 81 61

Votre venue

ESPACES DE STATIONNEMENT GIC

Des places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap sont disponibles devant le bâtiment de la MJC Ménival-Ecole de cirque de Lyon.

POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

L'ensemble de nos salles de travail sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Horaires d'accès au site

Lundi : 09H - 12H et 14H - 19H

Mardi : 14H - 19H

Mercredi : 09H - 12H et 14H - 19H

Vendredi : 09H - 12H et 14H - 19H

Samedi : 9H - 12H



INFORMATIONS ET CONTACTS

Responsable du pôle formations et pratiques
Nadège CUNIN : nadege.cunin@apciac.com

Coordination des études et suivi administratif de la formation professionnelle
Lilia JATLAOUI : lilia.jatlaoui@apciac.com

Référente Handicap
Violette CLAIRFAYT : violette.clairfayt@apciac.com

Référent.e.s VHSS
Mathilde FAVIER : mathilde.favier@apciac.com
Colin DIETRICH : Colin.Dietrich@apciac.com

Nous vous souhaitons une bonne formation !

